

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 14
Annexe 1 - État des résultats par programme	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Assemblée communautaire fransaskoise (A.C.F.) Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Assemblée communautaire fransaskoise (A.C.F.) Inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Assemblée communautaire fransaskoise (A.C.F.) Inc. au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB
17 juin 2025



Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
PRODUITS		
Subventions fédérales (Note 13)	\$ 2,849,789	\$ 2,561,717
Subventions provinciales (Note 14)	437,025	455,017
Inscriptions et ventes	107,717	106,171
Autres subventions	63,648	65,415
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 11)	21,734	35,341
Revenus de location	17,582	13,269
Commandites et partenariats	12,934	31,262
Autres revenus	8,652	14,035
Intérêts	8,093	10,707
Frais de gestion (Note 17)	<u>4,297</u>	<u>23,689</u>
	<u>3,531,471</u>	<u>3,316,623</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	2,369,520	2,199,729
Frais de déplacement, repas et hébergement	271,927	264,674
Honoraires (Note 17)	253,118	363,258
Location de bureaux et de salles	161,591	119,237
Frais de bureau	157,960	109,996
Frais de publicité et de promotion	68,894	66,216
Cotisations et abonnements	54,731	40,503
Amortissement des immobilisations corporelles	32,577	40,586
Frais légaux et de comptabilité	30,851	21,700
Frais de formation	30,756	32,532
Partenariats	14,061	6,374
Assurances	12,105	11,011
Créances irrécouvrables	5,348	1,350
Dons	5,000	5,000
Frais relatifs aux véhicules	4,889	530
Achats	4,370	5,261
Frais bancaires	<u>2,409</u>	<u>1,418</u>
	<u>3,480,107</u>	<u>3,289,375</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	\$ <u>51,364</u>	\$ <u>27,248</u>

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025

ACTIF NET	Investi en <u>immobilisations</u>	Grevé <u>d'affectation</u> (Note 12)	Non-grevé <u>d'affectation</u>	Total <u>2025</u>	Total <u>2024</u>
Solde au début	\$ 27,068	\$ 79,158	\$ 229,782	\$ 336,008	\$ 308,761
Excédent des produits sur les charges	(10,842)	-	62,206	51,364	27,248
Investi en immobilisations corporelles	43,079	-	(43,079)	-	-
Affectation d'origine interne	<u>-</u>	<u>82,389</u>	<u>(82,389)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	\$ <u>59,305</u>	\$ <u>161,547</u>	\$ <u>166,520</u>	\$ <u>387,372</u>	\$ <u>336,009</u>

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2025

ACTIF		<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse (Note 3)	\$	373,607	\$ 91,814
Comptes à recevoir (Note 4)		154,678	187,002
TPS à recevoir		48,305	27,567
Stocks		20,686	17,861
Frais payés d'avance		18,303	10,491
À recevoir d'une entité apparentée (Note 17)		<u>44,430</u>	<u>182,168</u>
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME		660,009	516,903
PLACEMENTS (Note 5)		73,572	71,459
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 6)		<u>116,261</u>	<u>65,786</u>
TOTAL DE L'ACTIF	\$	<u>849,842</u>	<u>\$ 654,148</u>
PASSIF			
PASSIF À COURT TERME			
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$	147,020	\$ 123,060
Salaires et cotisations sociales à payer (Note 9)		144,388	86,865
Apports reportés (Note 10)		<u>114,107</u>	<u>69,498</u>
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME		405,515	279,423
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 11)		<u>56,955</u>	<u>38,717</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>462,470</u>	<u>318,140</u>
ACTIF NET			
Actif net investi en immobilisations corporelles		59,305	27,068
Actif net grevé d'affectation (Note 12)		161,547	79,158
Actif net non-grevé d'affectation		<u>166,520</u>	<u>229,782</u>
TOTAL DE L'ACTIF NET		<u>387,372</u>	<u>336,008</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	\$	<u>849,842</u>	<u>\$ 654,148</u>

Approuvé par les Députés:

_____, Député

_____, Député

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	\$ 51,364	\$ 27,248
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	32,577	40,586
Amortissement des apports reportés afférents		
aux immobilisations corporelles	(21,734)	(35,341)
Intérêt réinvesti dans les dépôts à terme	<u>1,099</u>	<u>(1,381)</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	63,306	31,112
 Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes clients	33,293	(50,306)
Somme à recouvrir des salariés	-	(721)
Intérêts à recevoir	65	(403)
Subventions à recevoir	(6,458)	106,070
Stocks	(2,825)	(2,619)
Frais payés d'avance	(7,812)	7,503
Comptes fournisseurs et charges à payer	23,957	(40,098)
Salaires et cotisations sociales à payer	57,523	9,681
Tranche à court terme dues à des apparentés	137,738	(96,614)
Taxes sur les produits et services	(20,738)	(12,550)
Apports reportés	<u>44,609</u>	<u>(8,265)</u>
	<u>322,658</u>	<u>(57,210)</u>
 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de dette à long terme	-	(40,000)
Apports reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles	<u>39,972</u>	<u>15,800</u>
	<u>39,972</u>	<u>(24,200)</u>
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	<u>(83,052)</u>	<u>(45,125)</u>
 Augmentation (Diminution) nette de l'encaisse	281,793	(126,535)
 Encaisse (Découvert bancaire) au début de l'exercice	<u>91,814</u>	<u>218,349</u>
 Encaisse (Découvert bancaire) à la fin de l'exercice	\$ <u>373,607</u>	\$ <u>91,814</u>

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Assemblée communautaire fransaskoise (A.C.F) Inc. est l'organisme porte-parole de la francophonie en Saskatchewan. Elle a pour but de protéger, défendre et promouvoir les droits des francophones dans la province de la Saskatchewan. L'ACF est un organisme sans but lucratif incorporé sous la loi des corporations de la Saskatchewan et est, de ce fait, exonéré de l'impôt sur le revenu.

Les subventions représentent 95 % (2024 - 93 %) des revenus de l'ACF.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'ACF ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Utilisation d'estimations

- a) Dans la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile des immobilisations, l'amortissement des immobilisations ainsi que sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

- b) L'ACF applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports (subventions et dons). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles puis amortis de la même façon que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les revenus d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les commandites et partenariats, les autres revenus, les revenus de location, les inscriptions et frais sont constatés à titre de produits au moment où la vente ou l'évènement a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- c) La politique de l'ACF consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition et la marge de crédit.

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

- d) L'ACF évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre des apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon le cas. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients, des subventions à recevoir, des intérêts à recevoir, des parts sociales et du dépôt à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer, des salaires et cotisations sociales à payer.

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

- e) Les actifs financiers évalués au coût et au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Stocks

- f) Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires moins les coûts pour réaliser les ventes. Les stocks sont principalement composés de drapeaux et sont vendus à un prix symbolique afin de promouvoir la communauté fransaskoise.

Immobilisations corporelles

- g) Les immobilisations corporelles ayant un coût excédent 1 000 \$ sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où aucun amortissement n'est reconnu.

Véhicules	5 ans Amortissement linéaire
Matériel informatique	3 ans Amortissement linéaire
Mobilier et équipement	5 ans Amortissement linéaire
Améliorations locatives	3 ans Amortissement linéaire

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'ACF, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges à l'état des résultats.

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de biens et services

- h) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'ACF à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports reçus sous forme de biens sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Présentation de l'organisme contrôlé

- i) L'ACF a choisi de ne pas consolider l'organisme qu'elle contrôle mais plutôt donner des informations concernant les ressources de cet organisme.

Ventilation des charges

- j) Les charges reliées spécifiquement à un projet sont comptabilisées directement dans ce projet. Les charges communes sont comptabilisées aux résultats et ensuite attribuées aux autres projets selon les conventions suivantes :

Les salaires sont alloués selon le temps encouru par l'employé dans le projet qui est budgété selon les ententes de contributions. Les amortissements sont attribués au fonctionnement général, à moins qu'un projet ait financé l'acquisition d'une immobilisation, dans quel cas l'amortissement est alloué à ce projet.

Tous les autres frais généraux et administratifs sont alloués aux projets selon les montants attribués dans les ententes de contributions. Si aucun frais d'administration n'a été attribué dans une entente pour un projet, un montant équivalent à 15 % des revenus sera alloué, à titre de frais d'administration, à ce projet.

3. ENCAISSE GREVÉE D'AFFECTATIONS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Encaisse grevée d'affectations externes - apports reportés	\$ 114,107	\$ 69,498
Encaisse grevée d'affectations internes	161,547	79,158
Encaisse non-grevée d'affectations	<u>97,953</u>	<u>(56,842)</u>
Total de l'encaisse	<u>\$ 373,607</u>	<u>\$ 91,814</u>

4. COMPTES À RECEVOIR

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Subventions à recevoir	\$ 88,874	\$ 82,416
Comptes clients	64,705	97,997
Intérêts à recevoir	1,099	1,164
Somme à recouvrir des salariés	<u>-</u>	<u>5,425</u>
	<u>\$ 154,678</u>	<u>\$ 187,002</u>

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025

5. PLACEMENTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Dépôt à terme, 2.75 %, échéant en septembre 2025	\$ 72,552	\$ 70,439
Parts sociales - Affinity Credit Union	20	20
20 parts sociales - La Coopérative des publications fransaskoises	<u>1,000</u>	<u>1,000</u>
	<u>\$ 73,572</u>	<u>\$ 71,459</u>

Le dépôt à terme est donné en garantie de la marge de crédit autorisée.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur comptable nette <u>2025</u>	<u>2024</u>
Véhicules	\$ 83,571	\$ 27,420	\$ 56,151	\$ 26,392
Matériel informatique	253,688	226,610	27,078	21,850
Mobilier et équipement	84,371	61,769	22,602	17,544
Améliorations locatives	<u>10,430</u>	<u>-</u>	<u>10,430</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 432,060</u>	<u>\$ 315,799</u>	<u>\$ 116,261</u>	<u>\$ 65,786</u>

7. MARGE DE CRÉDIT

L'ACF a une marge de crédit autorisée au montant de 64 900 \$. Cette marge est garantie par une charge en vertu de la Loi sur les sûretés mobilières donnant au prêteur un lien réel sur tous les actifs présents et futurs de l'ACF et une charge spécifique sur le dépôt à terme. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel de la caisse Affinity majoré de 5,45 %. Aucun intérêt n'a été versé sur la marge de crédit durant l'exercice.

8. CARTES DE CRÉDIT

L'ACF détient une carte de crédit ayant une limite de crédit autorisé de 21 000 \$ et portant un taux d'intérêt annuel de 20,99 %. Le solde à payer sur la carte de crédit au 31 mars 2025 est 12 513 \$ (2024 - 4 712 \$) et est présenté avec les comptes fournisseurs et charges à payer.

9. REMISES GOUVERNEMENTALES

Le montant dû pour les remises gouvernementales autres que les comptes qui sont présentés séparément dans le bilan est 115 242 \$ (2024 - 55 971 \$). Ce montant est inclus dans les salaires et cotisations sociales à payer.

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025

10. APPORTS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
Ministère de l'Éducation	\$ 61,027	\$ 205,959	\$ (178,216)	\$ 88,770
IRCC	2,395	1,803,963	(1,791,012)	15,346
Ministère de l'Immigration et de la				
Formation professionnelle	6,076	250,000	(252,809)	3,267
Multicultural Council of SK	-	1,125	-	1,125
Community Initiatives Fund	-	11,600	(6,000)	5,600
	<u>\$ 69,498</u>	<u>\$ 2,272,647</u>	<u>\$ (2,228,037)</u>	<u>\$ 114,108</u>

11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés représentent le solde non-amorti des apports reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles. Les changements dans le solde des apports reportés liés aux immobilisations pour la période sont comme suit:

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde d'ouverture	\$ 38,717	\$ 58,258
Apports reçus	39,972	15,800
Montants amortis aux résultats	<u>(21,734)</u>	<u>(35,341)</u>
Solde de fermeture	<u>\$ 56,955</u>	<u>\$ 38,717</u>

12. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTION INTERNE

Réserve pour éventualités

Selon sa politique 3.5 - La réserve, l'ACF doit maintenir un fonds de réserve pour faire face à des besoins imprévus. La politique stipule que l'ACF peut transférer annuellement, en tenant compte de sa situation financière, un minimum de 1,5 % de ses revenus auto-générés. La balance au 31 mars 2025 est 81 547 \$ (2024 - 79 158 \$).

Réserve pour immobilisations

L'ACF a affecté dans la dernière année 80 000 \$ de son actif net non-grevé d'affectation pour ses besoins futurs en infrastructure. La balance au 31 mars 2025 est 80 000 \$ (2024 - 0 \$).

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025

13. SUBVENTIONS FÉDÉRALES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada	\$ 1,808,878	\$ 1,501,854
Patrimoine canadien - programmation	759,000	673,132
Patrimoine canadien - projets	268,929	365,107
Jeunesse Canada au travail	<u>12,982</u>	<u>21,624</u>
	<u>\$ 2,849,789</u>	<u>\$ 2,561,717</u>

14. SUBVENTIONS PROVINCIALES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Ministère de l'Immigration et de la Formation professionnelle	\$ 252,809	\$ 254,331
Ministère de l'Éducation	178,216	200,686
Community Initiatives Fund	<u>6,000</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 437,025</u>	<u>\$ 455,017</u>

15. ENGAGEMENTS

L'ACF s'est engagée en vertu de trois baux pour la location d'espaces à bureau qui viennent à échéance respectivement en mars 2026, juillet 2027, et en mars 2028 et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2026	\$ 113,539
2027	37,209
2028	<u>18,480</u>
	<u>\$ 169,228</u>

16. FONDS DE DOTATION

Un fonds de dotation a été créé en 2007 auprès de La Fondation fransaskoise portant le nom « Fonds de l'Assemblée Communautaire Fransaskoise ». Le mandat de ce fonds est d'augmenter la capacité de la communauté fransaskoise à développer des programmes et des services en français dans le domaine des sports et loisirs ainsi que d'appuyer financièrement des projets liés au fonctionnement de l'ACF, incluant le remboursement des dépenses électorales des candidats aux élections de la communauté fransaskoise.

Durant l'exercice l'ACF a fait un don à ce fonds de 5 000 \$ (2024 - 5 000 \$).

La valeur du fonds au 31 août 2024 était de 143 949 \$ (2023 - 117 797 \$).

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025

17. OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES

L'ACF contrôle le Service d'accueil et d'inclusion francophone - SK incorporée du fait qu'elle nomme les membres du conseil d'administration. Ces deux entités sont donc apparentées et exercent une influence mutuelle sur leurs stratégies de gestion, de financement et d'investissements. Voici un sommaire financier préparé sur la base d'avis au lecteur pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 de Service d'accueil et d'inclusion francophone - SK incorporée:

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Actif	\$ <u>138,376</u>	\$ <u>258,609</u>
Passif	98,107	227,671
Actif Net	<u>40,269</u>	<u>30,938</u>
	\$ <u>138,376</u>	\$ <u>258,609</u>
ÉTAT DES RÉSULTATS		
Produits	\$ 197,334	\$ 358,664
Charges	<u>188,006</u>	<u>349,139</u>
Excédent des produits sur les charges	\$ <u>9,328</u>	\$ <u>9,525</u>

L'ACF a fait une contribution de 8 061 \$ (2024 - 6 374 \$) et a reçu un frais de gestion de 4 717 \$ (2024 - 23 689 \$) au Service d'accueil et d'inclusion francophone - SK incorporée durant l'exercice, et a un compte à recevoir de 52 491 \$ (2024 - 182 168 \$).

De plus, l'ACF a versé des honoraires aux députés selon les politiques administratives pour leurs réunions de travail et de représentation. Un total de 25 867 \$ a été versé en 2025 (2024 - 27 600 \$) dont un montant de 0 \$ demeurerait impayé au 31 mars 2025 (2024 - 0 \$). Un contrat à la préparation à l'accueil des jeux de la Francophonie Canadienne a été accordé à un membre du conseil exécutif de 10,000 \$ (2024 - 0 \$). Toutefois un montant de 10 000 \$ demeure à payer au 31 mars 2025 (2024 - 0 \$). Ces montants sont inclus dans le compte « Honoraires » à l'état des résultats.

Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025

18. RISQUES FINANCIERS

L'ACF, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

Risque de crédit :

L'ACF est exposée à un risque de crédit principalement lié aux subventions à recevoir, aux comptes clients, aux sommes à recouvrer des employés et aux intérêts à recevoir. En date de la fin de l'exercice, un client représente 82% (2024 - 46%).

Risque de taux d'intérêt :

L'ACF est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe, comme la carte de crédit et la marge de crédit autorisé assujettissent l'ACF à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'ACF est exposée à ce type de risque principalement par son dépôt à terme, sa carte de crédit et sa marge de crédit et son effet à payer.

Risque de liquidité :

L'ACF est exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble de ses passifs financiers à court terme.

19. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation des états financiers de l'exercice en cours.

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS PAR PROGRAMME
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025

	Programmation	Éducation	Immigration	Projets	Total
PRODUITS					
Subventions fédérales (Note 13)	\$ 783,429	\$ 12,982	\$ 1,808,878	\$ 244,500	\$ 2,849,789
Subventions provinciales (Note 14)	-	184,216	252,809	-	437,025
Inscriptions et ventes	83,961	23,034	-	722	107,717
Autres subventions	-	-	63,648	-	63,648
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 11)	21,734	-	-	-	21,734
Revenus de location	17,582	-	-	-	17,582
Commandites et partenariats	11,506	-	-	1,429	12,934
Autres revenus	8,452	200	-	-	8,652
Intérêts	8,093	-	-	-	8,093
Frais de gestion (Note 17)	4,297	-	-	-	4,297
	<u>939,054</u>	<u>220,432</u>	<u>2,125,335</u>	<u>246,650</u>	<u>3,531,471</u>
CHARGES					
Salaires et charges sociales	652,948	132,307	1,410,524	173,741	2,369,520
Frais de déplacement, repas et hébergement	160,126	25,324	80,604	5,872	271,927
Honoraires (Note 17)	92,437	4,378	136,703	19,599	253,118
Location de bureaux et de salles	48,726	7,254	97,263	8,349	161,591
Frais de bureau	68,016	10,456	70,885	8,602	157,960
Frais de publicité et de promotion	23,081	22,040	23,482	290	68,894
Cotisations et abonnements	28,121	1,961	23,927	722	54,731
Amortissement des immobilisations corporelle	32,577	-	-	-	32,577
Frais légaux et de comptabilité	30,451	-	400	-	30,851
Frais de formation	11,867	575	17,714	600	30,756
Partenariats	10,561	3,500	-	-	14,061
Assurances	11,227	773	-	105	12,105
Créances irrécouvrables	5,348	-	-	-	5,348
Dons (Note 16)	5,000	-	-	-	5,000
Frais relatifs aux véhicules	4,889	-	-	-	4,889
Achats	3,860	-	-	510	4,370
Frais bancaire	2,409	-	-	-	2,409
Allocations des frais d'administration	(-308,998)	16,706	264,031	28,261	-
	<u>882,647</u>	<u>225,275</u>	<u>2,125,534</u>	<u>246,651</u>	<u>3,480,107</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>\$ 56,407</u>	<u>(-4,843)</u>	<u>(-199) -\$</u>	<u>0</u>	<u>\$ 51,364</u>